



# *Services* *destinés aux* **Premières nations**



*Un guide du  
gouvernement  
du Canada*



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Canada 

Publié avec l'autorisation du  
ministre des Affaires indiennes  
et du Nord canadien,  
Ottawa, 2002  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

QS-6179-000-BB-A1  
N° de catalogue R2-229/2002  
ISBN 0-662-66842-1

© Ministre des Travaux publics et  
des Services gouvernementaux Canada

*Photographies : Page couverture et pages 3, 5, 11, 16, 22, 43, 47, Oscar Kistabish.  
Page 30, ICEM. Page 33, Jacques Vincent. Page 37, Raoul Flamand.*

# Services destinés aux **Premières nations**

## INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada offre une foule de programmes et services aux gens des Premières nations. Dans *Services destinés aux Premières nations : Un guide du gouvernement du Canada*, on présente de nombreux services et la façon dont les gens des Premières nations peuvent y avoir droit.

Les programmes et services décrits dans le présent guide touchent à de nombreux domaines, allant de l'environnement à la santé en passant par l'éducation. Ils sont destinés aux gens des Premières nations qui vivent dans une réserve. Bon nombre des programmes et services s'adressent à tous les Autochtones, y compris les Métis, les Inuit et les gens des Premières nations qui vivent dans une réserve.

Le budget de 2003 du gouvernement du Canada consacre des fonds supplémentaires à bon nombre de ces programmes en vue d'améliorer la qualité de vie des Autochtones.

De nombreux services sont financés par le gouvernement du Canada, même s'ils sont fournis par le conseil de bande ou le conseil tribal. Communiquez avec le bureau de votre conseil pour obtenir des détails sur l'un ou l'autre des services offerts. À la suite de chaque description, vous trouverez un numéro de téléphone ou l'adresse d'un site Web dont vous pourrez vous servir pour recevoir de l'information.

## COMMENT UTILISER LE *GUIDE*

Le nom des programmes est indiqué **en caractères gras**. Vous trouverez un numéro sans frais, l'adresse d'un site Web ou une adresse postale à la suite de chaque description de programme.

Si, pour un service donné, aucun numéro sans frais n'est fourni, vous pouvez composer le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) ou le 1 800 465-7735 (numéro de l'ATME) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure de l'Est; une personne sympathique et bilingue sera là pour répondre à vos questions.



## TABLE DES MATIÈRES

1. L'éducation des enfants et des jeunes .....	5
2. L'emploi et la formation .....	11
3. Les services aux entreprises et le développement économique .....	16
4. La santé et le bien-être .....	22
5. Le logement .....	30
6. Les terres et l'environnement .....	33
7. Les arts et la culture .....	37
8. La justice, les questions de droit et l'imposition ...	43
9. Autres ressources et publications .....	47

## L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES



### Une aide pour les enfants d'âge préscolaire

Le **Programme d'aide préscolaire aux Autochtones** vient en aide aux enfants d'âge préscolaire et à leurs parents. Comme parent, vous pouvez suivre des cours pour améliorer vos compétences parentales et votre confiance personnelle. Quant à votre enfant, il pourra apprendre sur la saine alimentation, sur l'activité physique ainsi que sur les langues et les cultures autochtones. Le Programme est offert aux familles qui habitent la ville, le Nord ou une réserve.

**1 866 225-0709**

**[www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni](http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni)**

Cliquez sur « Programmes communautaires » et cliquez ensuite sur « Programmes et projets ». Enfin, choisissez « Programme d'aide préscolaire aux Premières nations ».

### Vous travaillez ou êtes aux études?

#### Laissez vos enfants entre bonnes mains

Si vous désirez travailler ou suivre une formation, vous aurez souvent besoin de confier vos enfants à des services de garde. L'**Initiative visant la garde d'enfants chez les Inuits et les Premières nations** permet à plus de 7 000 enfants de fréquenter une garderie au sein de 390 collectivités inuites et des Premières nations.

Pour obtenir de l'information à ce sujet, communiquez avec votre conseil de bande, l'administrateur de votre bande ou le bureau de Développement des ressources humaines Canada le plus près de chez vous.

[www.hrdc.gc.ca/aro](http://www.hrdc.gc.ca/aro)

Cliquez sur « Service de garde ».

### Des services à la famille qui répondent aux besoins de vos enfants

Le **Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations** permet aux enfants et à la famille de recevoir des services adaptés à la culture. Pour obtenir des renseignements sur les services offerts à votre collectivité, communiquez avec l'administrateur de votre bande.

1 800 567-9604

1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et services », puis sur « Services de soutien ».

### Un coup de main pour payer les frais liés à l'éducation

Le **Programme d'enseignement primaire et secondaire** offre la possibilité de payer les frais liés à l'éducation des enfants qui vivent dans une réserve et qui fréquentent l'école élémentaire ou secondaire d'une réserve. Si votre enfant est inscrit à une école publique de la province ou du territoire, il est aussi possible que ses frais d'études

soient couverts. Communiquez avec le bureau de votre bande pour savoir comment présenter une demande de financement.

1 800 567-9604

1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et services », puis sur « Enseignement ».

### D'intéressantes possibilités pour les jeunes

En participant à la **Stratégie emploi jeunesse** du Canada, les jeunes âgés de 15 à 30 ans peuvent acquérir de l'expérience de travail et améliorer leurs connaissances et leurs habiletés en plus d'apprendre tout ce dont ils ont besoin pour faire leur place sur le marché de travail. Grâce à la ligne Info-jeunesse, vous pouvez recevoir de l'information sur l'ensemble des programmes et services offerts.

1 800 935-5555

1 800 465-7735 (numéro de l'ATME)

[www.jeunesse.gc.ca](http://www.jeunesse.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes pour les jeunes ».

### De l'aide pour ceux qui poursuivent des études postsecondaires

Vous êtes autochtone et vous allez à l'école? Vous pouvez recevoir une aide financière pour payer vos frais de scolarité, l'achat de livres et d'autres frais liés à votre éducation. Chaque année, grâce au **Programme d'enseignement postsecondaire**, plus de 26 000 personnes des Premières nations obtiennent l'argent dont elles ont besoin pour s'inscrire à l'université, au collège ou à tout autre établissement d'enseignement postsecondaire reconnu.

Des centaines de bourses d'études et récompenses sont distribuées parmi tous les élèves autochtones.

**1 800 567-9604**

**1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)**

**[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)**

Cliquez sur « Programmes et services », puis sur « Enseignement ». Ensuite, choisissez « Bourses pour les étudiants autochtones » pour consulter le *Répertoire électronique*.

### Un emploi d'été au sein du gouvernement

Soyez l'un des 8 000 jeunes qui auront la chance de se trouver un emploi d'été au sein du gouvernement du Canada. Chaque année, le **Programme d'emplois d'été pour étudiantes et étudiants autochtones** offre aux jeunes la possibilité de gagner de l'argent tout en acquérant une riche expérience de travail. Pour être admissible, vous

devez être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire ou fréquenter un cégep, un collège, une école technique ou une université.

**1 800 O-Canada**

**[www.emplois.gc.ca/fswep-pfete](http://www.emplois.gc.ca/fswep-pfete)**

Cliquez sur « Guide de l'étudiant » et choisissez ensuite la rubrique « Programmes ministériels ».

### Faire partie des Rangers canadiens

Si vous êtes âgé de 12 à 18 ans et que vous vivez dans une région éloignée ou isolée, vous pouvez devenir un **Ranger junior canadien** et apprendre les techniques traditionnelles, pratiquer les méthodes d'entraînement des recrues et partir à l'aventure en plein air. Vous aurez aussi la chance d'apprendre à donner les premiers soins, à lire une carte et à utiliser une boussole.

Si vous avez 17 ans et plus, vous pouvez devenir un **Ranger canadien** à temps partiel et rejoindre les Forces canadiennes. Les Rangers canadiens assurent une présence militaire dans les régions nordiques, côtières et isolées du Canada.

**1 800 856-8488**

**[www.rangers.forces.gc.ca](http://www.rangers.forces.gc.ca)**

### Les bienfaits d'Internet

Aidez votre école à profiter des avantages d'Internet grâce au programme **Premières Nations sur Rescol** et aux services du bureau d'aide de votre région. Donné par six bureaux d'aide régionaux d'un bout à l'autre du Canada, le programme offre une connexion Internet, de l'équipement et un soutien technique aux écoles des Premières nations gérées par le gouvernement fédéral.

1 800 575-9200

[www.rescol.ca/autochtone](http://www.rescol.ca/autochtone)

[fns-pnr@ic.gc.ca](mailto:fns-pnr@ic.gc.ca)

Vous pouvez aussi écrire à :

**Rescol**

155, rue Queen, 4<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H5

### Un emploi d'été stimulant

Gagner de la confiance personnelle, apprendre à travailler en équipe et améliorer votre forme physique, voilà ce que peut vous apporter le programme de formation et d'emploi **BOLD EAGLE** des Forces canadiennes. Le programme se présente sous forme d'emploi d'été et prévoit des activités en plein air pour vous aider à acquérir de nouvelles habiletés. Il est destiné aux jeunes des Premières nations qui vivent dans l'Ouest canadien ou dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

1 800 856-8488

[www.recruiting.forces.ca](http://www.recruiting.forces.ca)

Cliquez sur « Nouvelles et événements », puis sur le titre du programme.

## L'EMPLOI ET LA FORMATION



### Un service en ligne pour les employés et les employeurs

**Compétence.ca** est un réseau de sites Web spécialisé dans les domaines de la carrière et du recrutement. À l'aide du réseau, on offre un service appelé *CareerPLACE*, qui permet aux Autochtones de recevoir des conseils sur la recherche d'emploi et aux employeurs d'être guidés dans leur quête de personnel autochtone. Les chercheurs d'emploi peuvent afficher leur curriculum vitae afin de se faire connaître des employeurs potentiels et présenter une demande en ligne pour l'un des intéressants postes offerts dans des entreprises au Canada.

[www.skillnet.ca](http://www.skillnet.ca)

Cliquez sur « CareerPLACE ».

### Intéressé par une carrière dans le domaine de la santé?

Si vous pensez à orienter votre carrière vers le secteur de la santé, le **Programme des carrières pour les Indiens et les Inuits dans le domaine de la santé** de Santé Canada peut vous intéresser.

Le Programme offre :

- des programmes communautaires pour les jeunes autochtones désirant poursuivre des études postsecondaires axées sur la santé;
- des bourses pour les élèves du niveau postsecondaire inscrits dans le secteur de la santé. (C'est la Fondation nationale des réalisations autochtones qui s'occupe de gérer les bourses.)

1 866 225-0709  
[www.naaf.ca](http://www.naaf.ca)

### Faire carrière dans la fonction publique fédérale

La fonction publique du Canada est toujours intéressée à embaucher des Autochtones. Pour connaître les emplois offerts partout au Canada, consultez la section « Postes ouverts au public » dans le site Web de la Commission de la fonction publique du Canada. Le site classe par domaine et par région les postes à combler d'un bout à l'autre du Canada. On vous propose aussi des liens sur :

- le Programme de recrutement postsecondaire;
- les perspectives d'emploi en informatique;
- le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant;
- le Programme de stages d'enseignement coopératif et d'internat de niveau postsecondaire.

1 800 645-5605  
[emplois.gc.ca](http://emplois.gc.ca)

### La force de demain

Essayez de vivre la vie de militaire avant de décider de faire partie des Forces canadiennes. Le **Programme d'enrôlement des Autochtones des Forces canadiennes** vous permet de tenter l'expérience sans vous engager. Il tient compte de l'expérience et des préoccupations particulières des Autochtones.

1 800 856-8488

[www.recruiting.forces.gc.ca](http://www.recruiting.forces.gc.ca)

Cliquez sur « Liens », puis sur le titre du programme.

### À la recherche d'un emploi au sein de la Gendarmerie royale du Canada?

Voici l'occasion pour vous de savoir si vous êtes destiné à une carrière au sein de la Gendarmerie royale du Canada. Grâce au **Programme de valorisation des cadets autochtones**, vous pourrez suivre un cours de trois semaines à la Division Dépôt, à Regina. Informez-vous auprès du détachement de la Gendarmerie royale du Canada de votre localité.

[www.grc-rcmp.gc.ca](http://www.grc-rcmp.gc.ca)

Cliquez d'abord sur « Programmes et services », puis sur « Services de police contractuelle ». Enfin, choisissez le lien « La police autochtone ».

## La gestion et la préservation des terres

Si vous voulez assurer la gestion et la préservation des terres selon la *Loi sur les Indiens*, informez-vous sur les programmes fédéraux suivants :

- **Programme de formation en gestion foncière**  
Vous apprendrez comment administrer des terres de réserve selon les règles des Services fonciers et fiduciaires. La formation est offerte aux gens des Premières nations qui vivent dans une réserve.

1 800 567-9604

1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et services »,  
puis sélectionnez « Services fonciers et fiduciaires ».

## Une stratégie pour l'emploi des Autochtones

Grâce à la **Stratégie de développement des ressources humaines autochtones**, vous pouvez obtenir de l'aide si vous êtes à la recherche d'un emploi ou si vous désirez améliorer vos habiletés. En effet, les agents responsables de la Stratégie qui travaillent auprès de diverses Premières nations d'un bout à l'autre du Canada peuvent vous aider à acquérir les aptitudes et l'expérience dont vous avez besoin. Pour obtenir de l'information détaillée, communiquez avec l'agent responsable de la Stratégie de votre région, l'administrateur de votre bande, votre conseil de bande ou encore le bureau de Développement des ressources humaines Canada le plus près de chez vous.

[www.hrhc-drhc.gc.ca/aro](http://www.hrhc-drhc.gc.ca/aro)

Cliquez sur « Locations d'EDRHA ».



## LES SERVICES AUX ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Gérer votre propre entreprise fait-il partie de vos plans d'avenir?

Si vous êtes un entrepreneur autochtone ou si vous prévoyez le devenir, le programme **Entreprise autochtone Canada**, lancé par Industrie Canada, peut vous aider de diverses façons. Il peut vous offrir une aide financière, vous donner des conseils sur la création ou la croissance d'une entreprise et vous fournir de l'information ou d'autres ressources requises. Pour avoir droit au financement, vous devez avoir préparé un plan d'affaires et posséder des fonds à investir ou être capable d'obtenir du financement commercial.

Entreprise autochtone Canada a permis à 7 300 personnes des Premières nations, Métis et Inuit d'atteindre leurs objectifs d'affaires. Ajoutez votre nom à la liste en bâtissant vous-même votre avenir.

1 877 699-5559  
[www.eac-abc.ic.gc.ca](http://www.eac-abc.ic.gc.ca)

### Un réseau qui vient en aide aux entreprises

Le **Réseau de services aux entreprises autochtones** permet aux gens d'affaires autochtones d'accéder aux programmes, aux services et à la réglementation sur les activités commerciales dans les villes, en campagne ou dans les régions éloignées. Les experts en renseignements commerciaux vous informeront sur les programmes qui peuvent vous aider à préciser votre concept d'affaires et vous expliqueront comment participer aux programmes.

1 877 699-5559  
1 800 457-8466 (numéro de l'ATME)  
[www.cbasc.org/absn](http://www.cbasc.org/absn)

**La Banque : à l'origine d'un grand nombre de services**  
La **Banque de développement du Canada** est d'une aide précieuse pour les gens d'affaires autochtones. Par ses services, elle vous aidera, entre autres choses, à :

- démarrer ou agrandir votre entreprise;
- améliorer vos compétences en gestion;
- augmenter vos exportations;
- intégrer à votre entreprise des modes de gestion de la qualité.

1 888 INFO-BDC (1 888 463-6232)  
[www.bdc.ca](http://www.bdc.ca)  
Dans la rubrique « Je suis... », choisissez le lien « Entrepreneur autochtone ».

### Des fonds de contrepartie à votre disposition

Si vous démarrez une entreprise, vous pourriez recevoir des fonds de contrepartie ou d'autres fonds équivalant à votre investissement. Certains programmes fédéraux de **mise de fonds dans les entreprises** fournissent un soutien aux entreprises inuites et des Premières nations.

- **Fonds pour la création de possibilités économiques et Initiative pour l'acquisition des ressources** : Les deux programmes offrent aux nouvelles entreprises ou aux entreprises en expansion une aide financière allant jusqu'à 500 000 \$. L'Initiative pour l'acquisition des ressources s'adresse aux entreprises qui exercent leurs activités dans le secteur des ressources naturelles.
- **Programme de développement de grands projets d'entreprise** : Le Programme soutient les nouvelles entreprises ou les entreprises en expansion. Pour y être admissible, votre entreprise doit chercher à obtenir un soutien en capitaux de plus de 500 000 \$, sans toutefois dépasser la somme de trois millions de dollars.

Pour obtenir des renseignements, communiquez avec l'organisme de développement économique communautaire de votre localité.

Il existe une foule d'autres programmes qui ont pour objectif d'encourager le développement économique. En y participant, vous aurez plus de facilité à accéder à des fonds, des terres et des ressources, à acquérir des compétences et de l'expérience, à pénétrer des marchés et à

trouver des partenaires commerciaux. Renseignez-vous au sujet du document intitulé *Affaires indiennes et du Nord Canada : Guide des programmes de développement économique*.

1 800 567-9604

1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Cliquez d'abord sur « Programmes et services », puis sur « Développement économique ». Enfin, choisissez le lien « Programmes et stratégies ».

### Main dans la main avec le gouvernement du Canada

La **Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones** aide les entreprises autochtones à obtenir des contrats avec les ministères et les organismes gouvernementaux. Seules les entreprises autochtones qualifiées peuvent remporter les contrats, qui sont évalués à plus de 5 000 \$ et qui concernent en particulier les Autochtones. Selon la Stratégie, les entreprises autochtones sont encouragées à offrir leurs services pour des contrats fédéraux qui sont ouverts à tous les fournisseurs compétents.

1 800 400-7677

1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)

[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et services ». Dans le menu à gauche, choisissez ensuite la rubrique « SAAEA ».

### De l'information pour bien démarrer

Le **Centre d'information** de Contrats Canada propose divers colloques pour montrer aux gens d'affaires comment négocier avec le gouvernement du Canada.

[www.contratscanada.gc.ca](http://www.contratscanada.gc.ca)

Cliquez sur « Colloques ».

### Un coup d'œil sur les marchés internationaux

Vous avez l'ambition de faire connaître vos produits et services partout dans le monde? Trouvez l'information et le soutien dont vous avez besoin en consultant le **Centre des Affaires** dans le bulletin électronique *Planète autochtone*. Dans ce site, les propriétaires de petites et moyennes entreprises peuvent en apprendre un peu plus sur l'exportation. On y trouve également le *Répertoire des exportateurs autochtones*.

[planeteautochtone.gc.ca](http://planeteautochtone.gc.ca)

Cliquez sur « Centre des affaires ».

### Ce qu'il faut savoir sur les marchés internationaux

Souhaitez-vous en savoir plus sur ce que demande le commerce à l'extérieur du Canada? Équipe Canada inc. peut vous renseigner sur divers services d'exportation et vous donner de l'information à ce sujet afin que vous preniez de bonnes décisions pour votre entreprise.

1 888 811-1119

[www.exportsource.ca](http://www.exportsource.ca)

### S'ouvrir aux marchés internationaux

Faire concurrence sur les marchés internationaux peut être une expérience intéressante et valorisante. Avant de vous lancer dans une telle activité, assurez-vous d'avoir l'aide dont vous avez besoin en vous adressant à la **Direction de la promotion des arts et des industries culturelles**. Sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, la Direction offre des programmes de soutien dans les domaines de l'exportation, de la promotion des échanges commerciaux et du marketing.

1 888 757-7752

[www.dfait-maeci.gc.ca/arts](http://www.dfait-maeci.gc.ca/arts)



## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

### Des programmes de santé communautaire

Les régimes d'assurance-santé des provinces et des territoires permettent à tous les Canadiens et Canadiennes de recevoir des soins médicaux. Si vous appartenez à une Première nation et vivez dans une réserve, vous avez aussi droit à des services et des programmes de santé communautaire. Des organisations locales des Premières nations s'occupent d'offrir bon nombre de ces services et programmes. Pour obtenir de l'information détaillée, communiquez avec votre centre de santé local ou le bureau de votre bande.

- **Programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants :** Le Programme fournit aux collectivités des ressources utiles pour créer et offrir des programmes et services destinés aux familles à faible revenu qui ont des enfants à charge.
- **Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations :** Dans le cadre du Programme, des fonds d'exploitation sont versés aux refuges des collectivités des Premières nations. On encourage aussi les programmes communautaires de lutte contre la violence qui ont pour objectif de prévenir la violence familiale dans les réserves.

- **Programme canadien de nutrition prénatale :** Grâce au Programme, les femmes habitant la réserve ou vivant au sein d'une collectivité inuite reconnue reçoivent des services de consultations, des suppléments nutritifs et du soutien durant l'allaitement maternel. Seules les femmes enceintes ou les mères d'un enfant de moins de un an sont admissibles.
- **Santé dentaire et programmes de formation en dentothérapie :** Le Programme offre des soins dentaires et de l'information aux collectivités qui ont du mal à obtenir de tels services.
- **Initiative sur le diabète chez les Autochtones :** Le programme aide à prévenir et à gérer le diabète chez les Autochtones. Ainsi, les gens des Premières nations habitant une réserve et les Inuit vivant au sein d'une collectivité inuite reconnue ont droit à des soins et des traitements, à des services de prévention et d'information et à du soutien pour choisir de bonnes habitudes de vie. On voit aussi au financement de programmes de prévention primaire pour les Métis, les Autochtones vivant hors réserve et les Inuit en milieu urbain.
- **Programme d'hygiène du milieu des Premières nations :** Le Programme donne des renseignements aux collectivités des Premières nations sur la qualité de l'air, du sol, des aliments et de l'eau potable. Il traite également des questions portant sur les déchets, les insectes nuisibles, les maladies contagieuses et la moisissure dans les maisons.

Santé Canada offre aussi des services dans les domaines suivants :

- **La santé des personnes âgées**  
Les personnes âgées et les personnes qui éprouvent des problèmes de santé ou qui présentent un handicap peuvent recevoir l'aide dont elles ont besoin pour rester indépendantes. Parmi les services qui leur sont offerts, mentionnons des services d'aide à la maison et des soins en institution.
- **L'information sur les maladies infectieuses**  
Santé Canada aide les collectivités des Premières nations à prévenir la propagation des maladies infectieuses, comme la tuberculose, le VIH, le sida, l'hépatite C et les maladies transmises sexuellement. Les services offerts mettent l'accent sur la prévention, les soins, les traitements, le soutien et la coordination des programmes.
- **Des soins à la maison et en milieu communautaire**  
Vous pouvez recevoir des soins de base à la maison ou en milieu communautaire en participant au programme **Soins de santé à domicile et communautaires pour les Premières nations et les Inuits**. Le programme s'adresse aux gens des Premières nations habitant une réserve et aux Inuit vivant au sein d'une collectivité inuite reconnue. Pour savoir quels sont les services offerts à votre collectivité, communiquez avec le centre de santé de votre région.

- **Des soins médicaux**  
Certains produits et services de santé ne sont pas assurés par les régimes d'assurance-maladie privés, provinciaux ou territoriaux. Renseignez-vous sur les **Services de santé non assurés** de Santé Canada. Si vous êtes un Indien inscrit, un Inuit ou un Innu, vous pourriez avoir droit à :
  - des médicaments;
  - des soins dentaires;
  - des soins de la vue;
  - de l'équipement et du matériel médicaux;
  - du transport pour raisons médicales;
  - des services d'intervention d'urgence en santé mentale.

1 866 225-0709

[www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)

Après avoir choisi la rubrique « Spécialement pour vous », cliquez sur « Peuples autochtones ».

### Réduire les frais de transport des aliments à destination des collectivités isolées

Bon nombre de collectivités inuites et des Premières nations vivant en région éloignée ne sont pas accessibles toute l'année par camion, par train ou par bateau. Pour ces résidents, l'achat de produits sains à prix raisonnable, tels que les fruits, les légumes, le pain, le lait et les œufs, est une tâche difficile. Toutes les personnes des collectivités admissibles, tant les détaillants que les particuliers, peuvent se prévaloir du **programme Aliments-poste**,

pourvu que leurs fournisseurs du Sud disposent d'un compte Aliments-poste avec Postes Canada. Les citoyens tirent avantage du programme en faisant leurs courses dans les magasins locaux participants.

**1 800 567-9604**

**1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)**

**[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)**

Cliquez sur « Programmes et services », puis sélectionnez « Programme des affaires du Nord ». Enfin, cliquez sur « Programme Aliments-poste ».

**[alimentsposte@ainc-inac.gc.ca](mailto:alimentsposte@ainc-inac.gc.ca)**

### **Répondre aux besoins fondamentaux : une mission donnée à la collectivité**

Grâce au **Programme d'assistance sociale**, les collectivités des Premières nations peuvent venir en aide aux gens dans le besoin en leur offrant nourriture, abri et vêtements. Pour obtenir des détails, adressez-vous au bureau d'administration de votre bande ou communiquez avec le bureau d'Affaires indiennes et du Nord Canada de votre région.

**1 800 567-9604**

**1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)**

**[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)**

Cliquez d'abord sur « Programmes et services », puis sur « Aide sociale ».

### **Une aide aux victimes de violence**

L'organisme **Résolution des questions des pensionnats indiens Canada** veille à régler d'une manière juste, sûre et convenable les revendications liées aux pensionnats. Il travaille avec les peuples et les organisations autochtones, les Églises et les ministères fédéraux en vue d'encourager la guérison et la réconciliation. L'organisme espère voir naître des collectivités plus saines et compte informer les Canadiens et Canadiennes des effets permanents qu'entraînent les mauvais traitements reçus par les pensionnaires autochtones.

**1 800 O-Canada**

**[www.rqpi-irsr.gc.ca](http://www.rqpi-irsr.gc.ca)**

### **La sensibilisation à la toxicomanie**

Le **Programme du Bouclier autochtone** fournit aux collectivités de l'information sur la toxicomanie. Il offre un soutien aux agents de police autochtones et non autochtones ainsi qu'aux dirigeants communautaires, aux travailleurs de la santé, aux enseignants et aux intervenants auprès des jeunes. Pour de l'information à ce sujet, communiquez avec le détachement de la Gendarmerie royale du Canada de votre localité.

### **Comment vous pouvez aider à prévenir le suicide**

Le programme **White Stone** enseigne aux jeunes adultes et aux intervenants communautaires de quelle façon prévenir le suicide. Si vous êtes âgé de 18 à 25 ans, vous pouvez apprendre comment empêcher les jeunes de votre

collectivité de passer à l'acte. Les participants sont choisis par les dirigeants et les sages des collectivités autochtones. Pour obtenir de l'information détaillée, communiquez avec le détachement de la Gendarmerie royale du Canada de votre localité.

### Des avantages pour les anciens combattants

Si vous êtes un ancien combattant ou un civil ayant participé à une guerre, vous ou votre famille avez droit à certains services et avantages. Les personnes qui ont été ou qui sont membres de la Gendarmerie royale du Canada ou des Forces canadiennes (régulières ou de réserve) peuvent profiter des avantages qui suivent :

- une aide financière offerte grâce au **Programme des allocations d'ancien combattant**;
- des soins à la maison ou en milieu communautaire donnés grâce au **Programme pour l'autonomie des anciens combattants**;
- une pension d'invalidité non imposable.

Si vous recevez une pension d'invalidité, il est possible que vous puissiez également retirer des avantages liés aux soins de santé. Pour obtenir des renseignements à ce sujet, communiquez avec le bureau de district d'Anciens combattants Canada le plus près de chez vous.

[www.vac-acc.gc.ca](http://www.vac-acc.gc.ca)

Vous pouvez aussi écrire à :

**Anciens Combattants Canada**

**C. P. 7700**

**Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 8M9**

### Blessé dans l'exercice de vos fonctions?

Les personnes qui ont été ou qui sont membres des Forces canadiennes (régulières ou de réserve) et qui ont subi des blessures en accomplissant leur devoir peuvent obtenir de l'aide. Pour connaître les avantages et les services offerts à ces personnes, vous pouvez vous rendre ou vous adresser au bureau de district de votre localité ou encore communiquer avec le **Centre pour le soutien des militaires blessés ou retraités et de leurs familles** d'Anciens Combattants Canada et de la Défense nationale.

**1 800 883-6094**

**[www.dnd.ca/hr](http://www.dnd.ca/hr)**

Cliquez sur « Le Centre ».

### Des services d'aide

En se tournant vers le **Service d'aide d'Anciens Combattants Canada**, les anciens combattants et les membres de leurs familles peuvent recevoir des services de consultations professionnels offerts par l'un des 600 conseillers d'un bout à l'autre du pays. N'hésitez pas à demander des détails sur ce service confidentiel assuré par des bénévoles.

**1 800 268-7708**

**1 800 567-5803 (numéro de l'ATME)**



## LE LOGEMENT

### Des maisons économes sur le plan de l'énergie

Vous aimeriez construire des maisons économes sur le plan de l'énergie tout en protégeant l'environnement? Le **Programme de démonstration de la maison à haut rendement énergétique** (Programme de la maison R-2000) peut vous aider. Il est destiné à toute personne qui achète, conçoit et construit des maisons, mais peut aussi s'adresser aux commissions du logement autochtones et aux conseils tribaux.

1 800 387-2000

[www.oee.rncan.gc.ca/R-2000](http://www.oee.rncan.gc.ca/R-2000)

### Que faire pour économiser de l'énergie?

Assurez-vous que les bâtiments commerciaux, institutionnels et résidentiels de votre collectivité sont construits de façon à économiser de l'énergie. Informez-vous auprès des agents du **Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux** afin de vérifier si votre collectivité a droit à du financement dans ce domaine.

1 877 360-5500

[cbip.rncan.gc.ca/pebc.htm](http://cbip.rncan.gc.ca/pebc.htm)

### Des prêts accordés aux logements locatifs

Grâce au **Programme de logement sans but lucratif dans les réserves**, les conseils de bande se voient accorder des prêts ou des subventions pour financer la construction de logements locatifs dans les réserves. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de l'un des bureaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de votre région; la liste figure dans les Pages Bleues de votre annuaire téléphonique, sous la rubrique « Logement ».

### Des subventions pour le logement dans la réserve

Besoin d'aide pour acheter ou rénover des maisons unifamiliales ou des immeubles d'habitation locatifs dans la réserve? Destiné aux conseils de bande et aux gens des Premières nations dans une réserve, le **Programme d'assurance prêt dans les réserves** peut vous permettre d'obtenir du financement auprès des prêteurs autorisés. Grâce au Programme, la Société canadienne d'hypothèques et de logement fournit de l'assurance prêt aux banques, aux sociétés de financement autochtones et aux coopératives d'épargne et de crédit. Vous pouvez obtenir des renseignements à ce sujet en vous adressant au bureau de la Société canadienne d'hypothèques et de logement de votre région.

1 800 668-2642

[www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et aide financière », puis sélectionnez « Logement pour les Autochtones ».

### Rénovez votre maison grâce à un prêt

On a parfois tendance à oublier que les conseils de bande et les membres peuvent se servir des prêts pour faire des rénovations aux logements dans la réserve. Offert dans les réserves, le **Programme d'aide à la remise en état des logements** prévoit des prêts pour s'assurer que les logements répondent aux exigences de salubrité et de sécurité. Les prêts peuvent aussi être versés à ceux qui souhaitent que leurs logements soient accessibles aux personnes handicapées en ajoutant, par exemple, des rampes d'accès extérieures, une surface antidérapante et des mains courantes. Pour obtenir des détails, communiquez avec le bureau de la Société d'hypothèques et de logement de votre région.

### Des personnes âgées en sécurité

Le programme **Logements adaptés : aînés autonomes** a pour objectif de permettre aux personnes âgées de continuer à habiter leur logement. Si vous êtes une personne âgée d'une Première nation et résidez dans une réserve, vous pouvez être admissible à une aide financière non remboursable pouvant atteindre jusqu'à 2 500 \$. Le bureau de la Société d'hypothèques et de logement de votre région peut vous fournir des renseignements à ce sujet.

1 800 668-2642

[www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et aide financière », puis sélectionnez « Logement pour les Autochtones ».

## LES TERRES ET L'ENVIRONNEMENT



### Un rôle à jouer dans l'industrie forestière au Canada

Il existe une foule de moyens pour les gens des Premières nations vivant dans une réserve de faire leur place dans le secteur forestier au Canada. Le **Programme forestier des Premières nations** aide les Premières nations à trouver de nouvelles façons de financer les activités d'exploitation forestière dans un esprit de collaboration. Il appuie aussi la réalisation d'activités encourageant la gestion durable et la protection des forêts.

1 800 O-Canada

[www.fnfp.gc.ca](http://www.fnfp.gc.ca)

### La pêche, un secteur idéal pour la collaboration

La **Stratégie relative aux pêches autochtones** a pour objectif de collaborer à une gestion efficace des activités de pêche entreprises par les Autochtones. Pêches et Océans Canada applique la Stratégie dans les secteurs où il supervise les pêcheries et où aucune revendication globale n'a été conclue pour la gestion des pêches. Par cette stratégie, Pêches et Océans Canada négocie aussi des ententes et finance la réalisation de projets.

1 866 266-6603

[www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

Cliquez sur « Gestion des pêches », puis sur le titre de la Stratégie.

### De la pêche commerciale dans l'Atlantique

Une fois qu'a été rendue la décision sur l'affaire *Marshall*, l'**Initiative de l'après-Marshall** a été créée. Selon cette mesure, Pêches et Océans Canada a entrepris de négocier des ententes de pêche avec les collectivités qui peuvent avoir été concernées par la décision rendue, c'est-à-dire les Premières nations mi'kmaq et malécites dans les Maritimes et dans la Gaspésie, au Québec. Le Ministère continue de collaborer avec les pêcheurs et les communautés de pêcheurs autochtones et non autochtones afin de mettre la mesure en vigueur.

1 866 266-6603

[www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

Cliquez sur « Initiative de l'après-Marshall ».

### Réaliser des projets en économisant de l'énergie

Assurez-vous que votre collectivité utilise une technologie qui permet d'économiser de l'énergie et de protéger l'environnement lorsqu'elle réalise des activités. Le **Programme des changements climatiques pour collectivités autochtones et nordiques** encourage les Autochtones et les résidents du Nord à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

1 800 387-2000

[www.changementsclimatiques.gc.ca/french/action\\_plan/na\\_b15.shtml](http://www.changementsclimatiques.gc.ca/french/action_plan/na_b15.shtml)

### Besoin d'aide pour accomplir une activité portant sur l'environnement?

Si votre collectivité est intéressée à faire de la recherche sur les facteurs qui nuisent à l'environnement, communiquez avec les responsables du **Programme national des Premières nations sur les contaminants de l'environnement** de Santé Canada. Par ce programme, on analyse les questions qui concernent l'environnement en adoptant le point de vue national et régional.

1 800 225-0709

[www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni](http://www.hc-sc.gc.ca/fnihb-dgspni)

### Mettre les terres à profit

Les collectivités autochtones dans le Nord se servent des sciences de la terre pour prendre de bonnes décisions sur la façon d'utiliser les terres. La **Commission géologique du Canada** encourage le développement économique chez ces collectivités en accordant une place importante à l'environnement et à la sécurité publique.

1 800 O-Canada

[www.rncan.gc.ca/cgc/outreach\\_f.html](http://www.rncan.gc.ca/cgc/outreach_f.html)

### Un intérêt pour la cartographie?

Les collectivités autochtones, du Nord, rurales et côtières veulent toutes prendre de bonnes décisions pour assurer un développement durable. Par le **Programme des collectivités durables**, on offre de la formation et du soutien dans le domaine de la cartographie moderne, comme la géomatique et les systèmes d'information géographique.

1 877 469-3724

[www.pcd.gc.ca](http://www.pcd.gc.ca)

### La protection du patrimoine

Les peuples autochtones travaillent avec Parcs Canada à chercher et à protéger les éléments faisant partie du patrimoine naturel et culturel du Canada. À la suite d'ententes conclues entre les peuples autochtones et Parcs Canada, **des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux** ont été créés dans toutes les régions du Canada, et on pourrait voir naître, dans un proche avenir, des aires marines nationales de conservation. Ces lieux protégés contribuent à préserver la diversité du patrimoine et permettent aux Autochtones de conserver leurs traditions culturelles. Communiquez avec Parcs Canada pour obtenir des renseignements sur la façon de participer à l'un de ces programmes de partenariat.

1 866 811-0055

[www.parcscanada.gc.ca](http://www.parcscanada.gc.ca)

## LES ARTS ET LA CULTURE



### Un appui pour les artistes autochtones

Le **Conseil des Arts du Canada** offre des programmes pour aider les artistes à créer et à présenter leurs œuvres. Les artistes autochtones et les organisations artistiques autochtones à but non lucratif sont invités à participer. Les programmes qui suivent sont offerts seulement aux artistes et organisations artistiques autochtones :

- Aide aux organismes et aux collectifs de danse des peuples autochtones;
- Programme de subventions aux artistes autochtones des arts médiatiques;
- Programme de musique des Peuples autochtones;
- Soutien du développement des organismes autochtones de théâtre;
- Aide aux conservateurs autochtones pour des résidences en arts visuels;
- Subventions aux écrivains, aux conteurs et aux éditeurs autochtones;
- Échanges coopératifs entre artistes des peuples autochtones : voyages nationaux et internationaux.

1 800 263-5588, poste 5212

(613) 565-5194 (numéro de l'ATME)

[www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

Cliquez sur « Programmes de subventions », puis choisissez « Programmes pour artistes autochtones ».

### Faites connaître votre travail

Vous êtes un artiste? Vous pouvez faire connaître vos réalisations en vous adressant au **Centre d'art indien et inuit**. Le Centre expose des œuvres d'art autochtones, prête des œuvres à des bureaux gouvernementaux et à des galeries d'art et organise des expositions présentées à différents endroits. Il possède une collection de documents sur les artistes indiens et inuits ainsi que sur leurs œuvres.

1 800 567-9604

1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)

### Aidez à protéger des objets historiques

Les organisations autochtones comme les musées, les galeries d'art et les bibliothèques peuvent obtenir des conseils sur la façon de préserver des éléments du patrimoine. L'**Institut canadien de conservation** peut vous aider à trouver une façon de protéger des objets historiques, comme les histoires orales consignées sur bande audio ou vidéo. Il peut également vous donner des conseils sur la conservation de lieux sacrés et vous aider à déterminer les effets du tourisme sur les endroits riches au point de vue culturel.

[www.icc-cci.gc.ca](http://www.icc-cci.gc.ca)

Vous pouvez aussi écrire à :

**Service à la clientèle**

**Institut canadien de conservation**

**1030, chemin Innes**

**Ottawa (Ontario) K1A 0M5**

### Contribuez à préserver une partie du Canada

Si vous connaissez une personne, un événement ou un endroit qui, selon vous, susciteraient un intérêt historique partout au pays, communiquez avec un agent de la **Commission des lieux et monuments historiques du Canada**.

1 866 811-0055

[www.parcscanada.gc.ca](http://www.parcscanada.gc.ca)

Cliquez sur « Lieux historiques nationaux du Canada ».

[hsmhc-clmhc@pc.gc.ca](mailto:hsmhc-clmhc@pc.gc.ca)

Vous pouvez aussi écrire à :

**Secrétaire exécutif**

**Commission des lieux et**

**monuments historiques du Canada**

**25, rue Eddy, 5<sup>e</sup> étage**

**Hull (Québec) K1A 0M5**

### Des musées admissibles à recevoir une aide financière

Le **Programme d'aide aux musées** réunit des fonds pour venir en aide aux musées et aux établissements de même genre au Canada. Vous pensez à fonder un musée autochtone? Il est possible que le Programme puisse vous aider.

1 866 811-0055

[www.pch.gc.ca](http://www.pch.gc.ca)

Cliquez sur « Index A-Z ». Rendez-vous ensuite à la lettre *P* et sélectionnez « Programme d'aide aux musées ».

### Mettre l'histoire en valeur

Grâce au **Programme de formation en pratiques muséales destiné aux Autochtones** offert par le Musée canadien des civilisations, vous pouvez apprendre à préserver et à exposer les artefacts et les objets culturels.

1 800 555-5621

[www.civilisations.ca/cmc/at/attocfra.html](http://www.civilisations.ca/cmc/at/attocfra.html)

Vous pouvez aussi écrire à :

**Coordonnateur**

**Programme de formation en pratiques muséales  
destiné aux Autochtones**

**Musée canadien des civilisations**

100, rue Laurier

C. P. 3100, succ. B

Hull (Québec) J8X 4H3

### Passionné de l'histoire des Autochtones?

Vous aimeriez en savoir plus long sur l'histoire des Autochtones? Les **archives sociales et culturelles** des Archives nationales du Canada sont un excellent point de départ. On y trouve de nombreux documents sur l'histoire, les traditions et les cultures des Autochtones et même une histoire orale sur les peuples autochtones. Vous pouvez également y obtenir de l'aide si vous voulez tracer votre arbre généalogique.

1 866 578-7777

[www.archives.ca](http://www.archives.ca)

Pour voir les expositions, cliquez sur « Peuples autochtones ». Si vous êtes intéressé par la généalogie, choisissez plutôt la section « Généalogie ».

### Des ressources et des services sur les Autochtones

La **Bibliothèque nationale du Canada** collectionne des ouvrages rédigés par des Autochtones et des ouvrages écrits à leur sujet. Vous pouvez consulter sur place ces publications tout à fait gratuitement ou les emprunter à une bibliothèque publique, scolaire ou universitaire.

1 877 896-9481

[www.nlc-bnc.ca](http://www.nlc-bnc.ca)

### Des films sur la réalité autochtone

Une foule de questions autochtones ont fait l'objet de films réalisés par l'**Office national du film du Canada (ONF)**. En vous servant du répertoire de films en ligne, vous pourrez dresser une liste de ces vidéos, qui sont offertes dans de nombreuses bibliothèques publiques et universitaires un peu partout au Canada.

Plus de 500 films sur la vie et la culture autochtones ont été produits par l'ONF et plusieurs d'entre eux ont été tournés par des cinéastes autochtones. On peut également commander des vidéos par téléphone ou en ligne, à l'adresse [www.onf.ca/boutique](http://www.onf.ca/boutique).

1 800 267-7710

[www.onf.ca](http://www.onf.ca)

Cliquez sur « Collection »  
ou utilisez le moteur de  
recherche.

### Encourageons les productions autochtones

Téléfilm Canada encourage la programmation télévisuelle en langue autochtone. Si vous désirez créer ou produire des émissions en langue autochtone, des ressources financières peuvent vous être accordées au moyen de l'**Enveloppe pour les productions autochtones**, un programme géré par le Fonds canadien de télévision.

1 800 567-0890  
[www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)

## LA JUSTICE, LES QUESTIONS DE DROIT ET L'IMPOSITION



### Le statut d'Indien, ça apporte des avantages

Le registraire à Affaires indiennes et du Nord Canada est responsable de tenir à jour le **Registre des Indiens**, une liste de toutes les personnes inscrites à titre d'Indien selon la *Loi sur les Indiens*. Une fois que vous avez obtenu le statut d'Indien, vous avez droit à certains avantages, comme l'exemption fiscale, des services de santé non assurés, des soins dentaires et des soins de la vue.

Le registraire gère aussi une liste des bandes pour les Premières nations qui ont choisi de ne pas être responsables de l'inscription des membres. Pour savoir comment présenter une demande d'adhésion ou, si vous êtes déjà inscrit, pour savoir comment recevoir une carte du statut d'Indien, communiquez avec l'agent de l'inscription de votre Première nation en vous adressant à l'administration centrale d'Affaires indiennes et du Nord Canada ou à l'un des bureaux régionaux du Ministère. Vous pouvez aussi vous renseigner sur la façon de présenter une demande d'inscription ainsi que sur les programmes et services offerts aux Indiens inscrits.

1 800 567-9604  
1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)  
[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)

Cliquez sur « Programmes et services ». Dans le menu à gauche, choisissez la rubrique « Inscription ».

### Des services de fiducie pour vous

Par son **programme sur l'argent des Indiens**, le gouvernement du Canada s'occupe de gérer l'argent de certains enfants et adultes des Premières nations qui sont incapables de le faire eux-mêmes.

**1 800 567-9604**

**1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)**

**www.ainc-inac.gc.ca**

Cliquez d'abord sur « Programmes et services », puis sur « Services fonciers et fiduciaires ».

### Des paiements annuels prévus par les traités

Certains traités prévoient des paiements annuels pour les membres signataires. En général, cet argent est remis à l'occasion de l'anniversaire du traité, journée où des activités sont organisées chaque année dans les réserves.

**1 800 567-9604**

**www.ainc-inac.gc.ca**

### Des avantages et des exigences sur l'impôt et les douanes

L'Agence des douanes et du revenu du Canada désire vous informer de certains avantages et exigences liés à l'impôt et aux douanes. Renseignez-vous sur :

- l'impôt sur le revenu;
- la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH);
- le droit d'accise;
- les droits sur les produits importés.

**1 800 959-8281**

**<http://www.ccra-adrc.gc.ca/aboriginals/menu-f.html>**

### Pourquoi faire un testament?

Il est important de faire votre testament et de nommer quelqu'un pour gérer vos biens après votre décès. Affaires indiennes et du Nord Canada offre des **ateliers sur le testament et sur les successions**. Si vous mouriez avant d'avoir préparé un testament et si aucun membre de votre famille ne souhaite gérer vos biens, un administrateur du Ministère pourrait être nommé pour assumer ces responsabilités.

**1 800 567-9604**

**1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)**

**www.ainc-inac.gc.ca**

### Des solutions autres que les tribunaux

Pour régler un conflit, les Autochtones, en particulier les jeunes, ont la possibilité de choisir des solutions autres que les tribunaux. Informez-vous sur le **Forum de justice communautaire** ou communiquez avec le détachement de la Gendarmerie royale du Canada de votre localité.

**[www.grc-rcmp.gc.ca](http://www.grc-rcmp.gc.ca)**

Cliquez d'abord sur « Programmes et services », puis sur « Services de police contractuelle ». Enfin, sélectionnez « La justice réparatrice ».

## AUTRES RESSOURCES ET PUBLICATIONS



### Internet

#### Internet d'un bout à l'autre du pays

Vous pouvez avoir accès à Internet en vous rendant dans un centre du **Programme d'accès communautaire**. Plus de 800 centres offrent des services aux collectivités autochtones d'un peu partout au Canada. Vous les trouverez dans des endroits publics, comme les écoles, les centres communautaires et les bibliothèques.

**1 800 575-9200**

**1 800 465-7735 (numéro de l'ATME)**  
**[pac.ic.gc.ca](http://pac.ic.gc.ca)**

#### Qu'en pensent les Autochtones?

Visitez la **Planète autochtone!** Le nouveau magazine en ligne du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international vous informe sur les activités que les Autochtones au Canada organisent un peu partout dans le monde et sur les événements autochtones internationaux qui se tiennent au Canada.

**[planeteautochtone.gc.ca](http://planeteautochtone.gc.ca)**

### Une porte d'entrée sur Internet

À l'aide du **Portail des Autochtones au Canada**, vous aurez accès à des sites Web qui attirent l'intérêt des Autochtones. Vous y trouverez des renseignements sur des sujets comme le développement économique, la formation et l'emploi, la santé, la culture, la justice et la vie dans les villes.

[autochtonesaucanada.gc.ca](http://autochtonesaucanada.gc.ca)

### Comment gérer ses propres ressources

Vous souhaitez gérer vos propres terres et ressources? Le **Portail des Autochtones de Ressources naturelles Canada** aide les Autochtones à participer aux affaires commerciales dans le domaine des ressources naturelles.

Vous y trouverez des outils de formation et aurez accès à de l'information technique et scientifique en direct. Vous pourrez aussi en apprendre plus long sur des activités et des projets qui concernent les ressources naturelles et portent sur :

- la création d'emplois;
- l'éducation et le perfectionnement des compétences;
- l'esprit d'entreprise des collectivités;
- le développement commercial et économique;
- le rétablissement et la conservation du milieu naturel.

[www.rncan.gc.ca/autochtones](http://www.rncan.gc.ca/autochtones)

Cliquez sur « Découvrez les possibilités ».

### Un choix intelligent pour les collectivités

Créez un réseau Internet à haute vitesse et faites profiter votre collectivité des avantages de la télésanté et de la formation à distance. Le programme **Collectivités ingénieuses** vous fournit de l'information et des conseils pour vous assurer que les services Internet à haute vitesse connaissent le succès dans votre collectivité.

1 800 575-9200

[collectivitesingenieuses.ic.gc.ca](http://collectivitesingenieuses.ic.gc.ca)

[smartcom@ic.gc.ca](mailto:smartcom@ic.gc.ca)

### Apprenez à connaître le Nord

**Le Canada et l'univers circumpolaire** vous aident à mieux connaître les huit pays qui entourent le pôle Nord. De nombreux peuples autochtones considèrent cette région comme leur chez-soi. Découvrez aussi comment le Canada joue un rôle important lorsque vient le moment de régler des problèmes et de créer d'intéressantes possibilités d'action dans le Nord.

[www.circumpolaire.gc.ca](http://www.circumpolaire.gc.ca)

## **Publications**

Le gouvernement du Canada prépare des guides pour bon nombre de ses services. Les trois documents suivants seront d'une aide précieuse pour tous les Canadiens et Canadiennes :

- *Services pour enfants : Guide des services du gouvernement du Canada pour les enfants et leurs familles*
- *Services pour les aînés : Guide des services du gouvernement du Canada pour les aînés et leurs familles*
- *Des services pour vous* (une liste des programmes et des services pour tous les Canadiens et Canadiennes)

**1 800 O-Canada**

**[www.communication.gc.ca](http://www.communication.gc.ca)**  
(pour commander des guides)

## **Justice et guérison**

Dans la **Collection sur les Autochtones**, vous trouverez des publications sur la justice et la guérison pour les Autochtones.

**[www.sgc.gc.ca](http://www.sgc.gc.ca)**

Cliquez sur le lien « Affaires correctionnelles autochtones », puis choisissez « Collection sur les Autochtones ».

**[abocor@sgc.gc.ca](mailto:abocor@sgc.gc.ca)**

Pour savoir quelles publications sont mises à votre disposition ou pour obtenir des exemplaires d'un document, veuillez envoyer un message par télécopieur au **(613) 990-8295** ou encore écrire à :

**Groupe de la politique correctionnelle autochtone  
Solliciteur général Canada  
340, avenue Laurier Ouest, 10<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0P8**

La **bibliothèque ministérielle d'Affaires indiennes et du Nord Canada** est l'endroit à visiter pour faire une recherche sur les Premières nations, les Métis, les Inuit et le Nord canadien. Vous pouvez emprunter la plupart des livres à la bibliothèque communautaire grâce à des prêts entre bibliothèques.

**1 800 567-9604**

**1 866 553-0554 (numéro de l'ATME)**

**[www.ainc-inac.gc.ca](http://www.ainc-inac.gc.ca)**

Cliquez sur « Publications et recherche » et sélectionnez ensuite « Services de bibliothèques ».

**[reference@ainc-inac.gc.ca](mailto:reference@ainc-inac.gc.ca)**

## Pour obtenir plus de renseignements sur les services du gouvernement du Canada :

- téléphonez sans frais au **1 800 O-Canada** (**1 800 622-6232**), du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure normale de l'Est. Si vous avez de la difficulté à entendre ou à parler, composez le numéro de l'ATME, c'est-à-dire le **1 800 465-7735**.
- visitez le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse *www.canada.gc.ca*. Si vous n'avez pas accès à Internet à la maison, composez le **1 800 O-Canada** et demandez qu'on vous indique quels sont les endroits dans votre région où vous pouvez utiliser Internet gratuitement.
- visitez un centre d'accès de Service Canada. Pour savoir où se trouve le centre d'accès le plus près de chez vous, composez le **1 800 O-Canada** ou encore visitez le site de Service Canada, à l'adresse *www.servicecanada.gc.ca*; cliquez sur « En personne » et, de là, choisissez sur la carte du Canada la province ou le territoire pour lequel vous désirez avoir de l'information.

Si vous souhaitez obtenir le *Guide* en gros caractères, sur cassette audio, en braille ou sur disquette, composez le **1 800 O-Canada**.

*Vous pouvez nous écrire pour nous faire connaître vos commentaires à propos du présent guide. Veuillez s'il vous plaît inclure votre adresse postale. Faites parvenir vos commentaires à :*

**Services du gouvernement du Canada destinés  
aux membres des Premières nations  
a/s Centre de renseignements gouvernementaux  
Ottawa (Ontario) K1A 1M4  
SFN-SPN@communication.gc.ca**